NORME INTERNATIONALE

ISO 10075-1

Première édition
2017-09

Principes ergonomiques concernant la charge de travail mental —

Partie 1: Questions et concepts généraux, termes et définitions

Ergonomic principles related to mental workload —
Part 1: General issues and concepts, terms and definitions

Numéro de référence
ISO 10075-1:2017(F)

© ISO 2017



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
Introduction ..... **v**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **1**
3.1 Termes et définitions associés à la charge de travail mental 2
3.2 Conséquences de l'astreinte mentale 2
3.2.1 Effets facilitants résultant d'une exposition à court terme 2
3.2.2 Effets facilitants résultant d'une exposition à long terme ou répétée 3
3.2.3 Effets néfastes résultant d'une exposition à court terme 3
3.2.4 Effets néfastes résultant d'une exposition à long terme ou répétée 4
4 Concepts **5**
4.1 Généralités 5
4.2 Contrainte mentale 5
4.2.1 Composantes de la contrainte mentale 5
4.2.2 Effets à court terme et effets à long terme de la contrainte mentale 6
Annexe A (informative) **Explications additionnelles des termes et concepts** **7**
Bibliographie **10**

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 159, *Ergonomie*, sous-comité SC 1, *Principes généraux d'ergonomie*.

La première édition de l'ISO 10075-1, associée à l'ISO 10075-2 et à l'ISO 10075-3, annule et remplace l'ISO 10075:1991, qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

— l'Article 1 a été rectifié;

— l'Article 2 et les termes 3.1.2, 3.2.1.2, 3.2.1.3, 3.2.2.1, 3.2.3.2, 3.2.3.2.1, 3.2.3.2.2 et 3.2.3.3 ont fait l'objet d'une révision technique;

— le terme 3.2.4.1 a été ajouté;

— le terme 3.2.3.2.3 a été corrigé;

— le Tableau A.1 a été mis à jour;

— un lien entre l'ISO 10075-1 et l'ISO 6385 a été mis en évidence le cas échéant;

— l'Article 3 a été réorganisé.

Une liste de toutes les parties de la série de normes ISO 10075 peut être consultée sur le site de l'ISO.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Introduction

Le présent document constitue une extension de l'ISO 6385 ayant trait spécialement à la charge de travail mental et décrit de façon plus détaillée les questions générales, les concepts et les termes en raison des conséquences spécifiques à prendre en compte dans ce domaine.

Ces concepts du domaine de la charge de travail mental comprennent la contrainte mentale, l'astreinte mentale et leurs effets.

En raison de la diversité des conceptions concernant la charge de travail mental, la contrainte mentale et l'astreinte mentale, aussi bien dans leur usage courant que scientifique, une normalisation des concepts et des termes pertinents dans le domaine de l'ergonomie est nécessaire.

Dans le présent document, la charge de travail mental est considérée comme un terme générique englobant la contrainte mentale et l'astreinte mentale. La contrainte mentale est considérée comme un terme neutre plutôt que comme le résultat négatif d'une charge de travail et d'autres facteurs adoptés dans d'autres approches. De cette manière, elle reflète un parallèle avec l'usage technique des termes contrainte et astreinte. Ainsi, la contrainte mentale se rapporte aux causes de l'astreinte mentale, et l'astreinte mentale se rapporte aux effets de cette contrainte sur l'individu. Cela est cohérent avec l'utilisation des termes dans d'autres normes d'ergonomie, par exemple sur la contrainte thermique (voir l'ISO 7933).

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Principes ergonomiques concernant la charge de travail mental —

Partie 1:
Questions et concepts généraux, termes et définitions

1 Domaine d'application

Le présent document définit les termes du domaine de la charge de travail mental, y compris la contrainte mentale et l'astreinte mentale, ainsi que les conséquences positives et négatives, à court terme et à long terme, de l'astreinte mentale. Il prescrit les relations entre les concepts en jeu.

Dans le présent document, la charge de travail mental est considérée comme un terme générique se rapportant à tous les concepts et éléments mentionnés dans le document et n'a pas de signification propre spécifiée ou normalisée dans le document. Cela est cohérent avec l'utilisation du terme en ergonomie et ses applications, où il peut se rapporter à une contrainte mentale, à une astreinte mentale et à leurs effets, c'est-à-dire à la fois aux causes et aux effets. Dans le présent document, le terme «charge de travail mental» ne sera pas traité comme un terme technique, mais uniquement comme une référence au domaine de la charge de travail mental.

NOTE L'Annexe A donne des explications additionnelles des termes et concepts.

Le présent document est applicable à la conception des conditions de travail eu égard à la charge de travail mental et vise à promouvoir l'usage commun d'une terminologie entre experts et praticiens dans le domaine de l'ergonomie ainsi qu'en général.

Le présent document ne définit ni méthodes de mesurage ni principes de conception des tâches, lesquels sont traités dans l'ISO 10075-2 et l'ISO 10075-3.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse http://www.iso.org/obp

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

© ISO 2017 – Tous droits réservés